

CONVENTION DE CESSION DE TERRAIN

Entre d'une part

Madame BOICHON Martine Marcelle (BOICHON-GJINI) née le 05 avril 1967 à Montbrison (Loire) demeurant 33 chemin de Maupas, 42600 MONTBRISON, et Madame BOICHON Béatrice Angèle (GRAS) née le 15 juillet 1964 à Montbrison (Loire) demeurant ensemble, 33 chemin des Ferigoules, 84 380 MAZAN,

« le vendeur »

et d'autre part

La commune de MONTBRISON, représentée par Christophe BAZILE son Maire en exercice dûment habilité à signer cette convention par délibération du Conseil Municipal du

« l'acquéreur »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Dans le cadre d'une régularisation foncière, Madame BOICHON Martine et Madame BOICHON Béatrice cèdent à la commune de Montbrison une partie de la parcelle cadastrée AT 249 (bandes de terrain situées en emprise de voirie le long de la rue de Beauregard et du chemin de Pierre à Chaux).

ARTICLE 2 : La commune de Montbrison cède à Madame BOICHON Martine et Madame BOICHON Béatrice une partie de la parcelle cadastrée AT 249 située à l'intérieur de la clôture contenant le puit.

ARTICLE 3 : Les superficies seront déterminées par un document d'arpentage. Il précisera la surface exacte concernée par les nouveaux alignements. L'ensemble des frais de géomètre seront partagés de moitié entre les parties. Le document sera annexé à l'acte de vente

ARTICLE 4 : Cet échange interviendra sans souste. Les frais afférents à la rédaction de l'acte administratif seront partagés de moitié entre les parties.

ARTICLE 5 : Les éventuels frais de mainlevée et de purge des hypothèques restent à la charge du vendeur.

ARTICLE 6 : La présente transaction sera approuvée en conseil municipal et régularisée par acte administratif dont les frais seront pris en charge par l'acquéreur.

Fait à MONTBRISON en deux exemplaires

le 11/05/2025
Madame BOICHON Martine


le
Le Maire
Christophe BAZILE

le 30/08/2025
Madame BOICHON Béatrice

